

*Travaux de la Chambre*

nement fédéral, l'orientation sexuelle constitue un motif de distinction illicite.

Étant donné que les hommes et les femmes homosexuels continuent d'être victimes de discrimination, de harcèlement et d'actes de violence de plus en plus répandus et que le comité parlementaire spécial sur le SIDA a conseillé de donner suite sans délai à cette recommandation, quand le gouvernement va-t-il enfin modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne de façon à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle?

• (1500)

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je remercie le député de ses bons vœux.

Comme il le sait, la Loi canadienne sur les droits de la personne fait actuellement l'objet d'une étude approfondie au ministère de la Justice. Je ne suis pas en poste depuis assez longtemps pour pouvoir lui dire exactement où en est cette étude.

Il importe de souligner que le gouvernement s'est engagé en 1986 à prendre toutes les dispositions nécessaires sur le chapitre de l'orientation sexuelle. Nous sommes d'avis que l'article 15 de la Charte s'applique à cette catégorie de personnes.

Je ferai rapport à la Chambre de l'étude en cours sur la Loi canadienne sur les droits de la personne dès que possible.

**M. le Président:** Vous pouvez poser une courte question supplémentaire.

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, l'article 15 de la Charte ne s'applique évidemment pas aux entreprises privées relevant de la compétence fédérale.

Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre associée de la Défense nationale, qui est aussi responsable de la situation de la femme.

La ministre n'ignore pas que les Forces armées canadiennes pratiquent une politique franchement discriminatoire à l'endroit des lesbiennes et des gays. La ministre elle-même a condamné cette politique en 1985, lorsqu'elle faisait partie du comité sur les droits à l'égalité.

Compte tenu de cette politique discriminatoire, quand le gouvernement fédéral va-t-il se décider à mettre fin à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle qui a cours au sein des Forces armées canadiennes? Quand les Forces armées canadiennes vont-elles emboîter le pas à

la GRC et cesser de faire preuve de discrimination à l'endroit des hommes et des femmes homosexuels?

**L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme):** Monsieur le Président, le député n'ignore pas, je crois, que c'est mon prédécesseur qui a suspendu certains aspects de cette politique en attendant les conclusions d'une étude générale de la politique du gouvernement sur cette question.

Comme le signale mon collègue, cette étude n'est pas encore terminée. Lorsqu'elle le sera, mon ministère participera évidemment à l'annonce et à l'application de la nouvelle politique.

**M. le Président:** L'opposition voudra peut-être s'enquérir comme d'habitude des travaux prévus pour la semaine à venir. La parole est au député d'Ottawa—Vanier.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

## DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Vous avez lu ma pensée, monsieur le Président.

[Français]

J'aimerais demander au leader parlementaire du gouvernement. . .

[Traduction]

**M. le Président:** Le député me dit que j'ai dit lu sa pensée. Je me disais que c'est ce que je fais tout le temps.

**M. Gauthier:** Vous devez sûrement souffrir de maux de tête.

[Français]

J'aimerais demander au leader parlementaire du gouvernement quels seront les travaux de la semaine prochaine. Est-ce qu'il pourrait informer la Chambre des travaux qu'il a l'intention de présenter à la Chambre demain, la semaine prochaine et, peut-être, jusqu'à jeudi prochain?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, cet après-midi nous compléterons le débat sur le Budget et demain, vendredi, nous procéderons à l'étape du rapport du projet de loi C-5 et, ensuite, la deuxième lecture du projet de loi C-57.

La semaine prochaine, j'ai l'intention d'appeler l'ordre émanant du gouvernement numéro 21 concernant le projet de loi C-21 et, en plus, le projet de loi C-48 pour l'étape du rapport.